

AVIS DU MAIRE

concernant une demande de Permis de construire déposée le 21/12/2020

PAR :

URBA 123
75 Allée Wilhelm Roentgen
34000 MONTPELLIER

POUR UN PROJET SITUE : LES BOIS D'EN BAS
56 A 103, 56 A 107

En cas de décision relevant de l'Etat, cet avis est transmis à la direction départementale de l'Équipement dans le mois de la réception de la demande à la mairie, faute de quoi il est réputé favorable. Dans les autres cas, il peut être transmis au service instructeur choisi. Il peut revêtir toute autre forme qui paraîtra utile.

1. AVIS SUR LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

11. SITUATION DU PROJET	Distance approximative de la construction la plus proche : <i>Zone N (future zone Npu)</i>
12.	Existe-t-il des bâtiments sur le terrain ? <i>Non</i> Parmi ces bâtiments y en a-t-il qui sont destinés à être démolis à l'occasion de la réalisation du projet ? <i>Non</i>
13. OBSERVATIONS DU MAIRE	Incidence du projet sur les milieux avoisinants (urbains ou naturels) et en particulier conformité avec le PLU : <i>Conforme au PLU après approbation révision allégée PLU.</i> Existence d'un élevage ou d'une installation à caractère nuisant à proximité du projet ? <i>Non</i>

2. AVIS SUR LES EQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN

21. VOIRIE	Largeur de la voie : <i>Road départementale</i>	Avant le :
	Nature du revêtement : <i>goudron</i>	
	Appréciation de la desserte par rapport aux besoins engendrés par le projet : <i>Bonne (voir Cours. Dep 30)</i>	
	Y a-t-il un plan d'alignement ? <i>Non</i>	
	Une cession gratuite de terrain est-elle nécessaire ? <i>Non</i> Y a-t-il des problèmes d'accès ? Lesquels ? <i>Non</i>	
22. RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU	Diamètre des canalisations : <i>Le projet ne nécessite pas un raccordement</i>	Avant le :
	Adaptation du réseau par rapport aux besoins engendrés par le projet : <i>du réseau d'eau.</i>	
	Y a-t-il des problèmes particuliers ? Lesquels ?	
23.a. RESEAU DE GAZ	La desserte en gaz est :	Avant le :
	Y a-t-il des problèmes particuliers ? Lesquels ?	
23.b. RESEAU D'ELECTRICITE	La desserte en électricité est : <i>Bonne</i>	Avant le :
	Y a-t-il des problèmes particuliers ? Lesquels ? <i>Non</i>	
	Le réseau d'électricité situé sur le terrain devra être	
23.c. RESEAU DU TELEPHONE	La desserte du téléphone est :	Avant le :
	Y a-t-il des problèmes particuliers ? Lesquels ?	
	Le réseau du téléphone situé sur le terrain devra être	
24. RESEAU D'ASSAINISSEMENT	Type de réseau : <i>Le projet ne nécessite pas un accès au réseau</i>	Avant le :
	Adaptation du réseau des eaux pluviales par rapport au projet : <i>d'assainissement.</i>	
	Adaptation du réseau des eaux usées par rapport au projet :	
	Y a-t-il des problèmes particuliers (raccordement, extension) ? Lesquels ?	
25. RESEAU SECURITE INCENDIE	Existe-t-il une station d'épuration ?	
	Les constructions peuvent-elles être desservies par un réseau assurant la lutte contre l'incendie ? <i>Oui</i> Y a-t-il des problèmes particuliers ? Lesquels ? <i>Donner traité avec le SDIS</i>	
26. EQUIPEMENTS COLLECTIFS	1. La commune pourra-t-elle assurer la scolarité des enfants ?	
	La commune pourra-t-elle assurer le ramassage scolaire ?	
	2. La commune assurera-t-elle la collecte des ordures ménagères ? 3. Y a-t-il des problèmes relatifs à d'autres équipements collectifs ? Lesquels ? <i>Non</i>	

3. PROGRAMME D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE

31. MONTANT DE LA PARTICIPATION PROPOSEE	
32. MODES DE PAIEMENT POSSIBLES	
33. DELAI DE RECOUVREMENT PROPOSE	

4. AVIS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION

41. AIRES DE STATIONNEMENT	Les aires de stationnement sont-ils en nombre suffisant ? <i>Oui</i>
42. PLANTATIONS ET AIRES DE JEUX	Y a-t-il lieu de prescrire le maintien des arbres existants ? <i>No</i>
	Y a-t-il lieu de prescrire la réalisation de plantations nouvelles ou d'aires de jeux et de loisirs ? <i>No</i>
43. ASPECT EXTERIEUR	L'aspect extérieur du projet est-il conforme ? <i>Oui</i> Observation

5. AVIS DU MAIRE

Favorable (nature et motifs des prescriptions s'il y a lieu) <i>Favorable.</i>	Date <i>23 septembre 2021</i>
<i>la révision allégée du PLU, visant à créer une zone NpV pour permettre la</i>	Le maire
Défavorable (indiquer les motifs compte tenu des observations tirées des rubriques 13 à 43)	

réalisation de ce permis de construire, sera présentée pour approbation à l'occasion du conseil municipal

du 5 octobre 2021. Cette approbation s'appuie notamment sur l'avis favorable du commissaire enquêteur.

Pour le Maire
L'Adjoint

